



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

protection

Question écrite n° 100808

Texte de la question

Mme Gilda Hobert attire l'attention de Mme la ministre des familles, de l'enfance et des droits des femmes sur le volet social et sanitaire de la loi du 13 avril 2016. La loi visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées, devait être complétée par un effort de l'État pour soutenir un accompagnement spécialisé, un meilleur accès au droit et des programmes de réduction des risques. Devant le danger pour les travailleurs-euses du sexe de faire face à un accroissement de l'isolement, des violences et des exigences de la part de clients, des moyens financiers sont nécessaires à leur protection. Les associations qui conduisent des actions pour accompagner les personnes fragilisées s'inquiètent d'un budget qu'elles jugent insuffisant pour organiser un volet sanitaire efficace. De plus, elles sont souvent démunies car elles ne savent comment, ni par qui, sont attribués les fonds mobilisables parmi ceux de « l'Agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués ». Par conséquent, elle lui demande quels seront les moyens alloués pour garantir l'efficacité des volets sociaux et sanitaires de la réforme et quelle communication sera faite sur le sujet.

Données clés

Auteur : [Mme Gilda Hobert](#)

Circonscription : Rhône (1^{re} circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100808

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Familles, enfance et droits des femmes

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 7 février 2017

Question publiée au JO le : [22 novembre 2016](#), page 9546

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)